



DIPE/25-1051-943 du 23/06/2025

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS DE
TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION ET DE PROPOSITION DE
CONTRAT DEFINITIF DES MAITRES DU 2ND DEGRE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE
2024/2025**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation, et notamment son article 8 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après :

L'arrêté rectoral portant désignation des présidents et membres des jurys de titularisation des personnels enseignants et d'éducation, et de proposition de contrat définitif des maîtres du 2nd degré, des stagiaires lauréats de concours, année scolaire 2024/2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant désignation des présidents et membres des jurys de titularisation des personnels enseignants et d'éducation et de proposition de contrat définitif des maîtres du 2nd degré, recrutés au titre de l'obligation d'emploi

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : les jurys académiques chargés d'examiner les dossiers des personnels enseignants et d'éducation issus des concours selon les modalités visées ci-dessus, sont composés comme suit pour la session 2024/2025 :

CAPES – CAPET CAER CAPES – CAER CAPET CAFEP CAPES – CAFEP CAPET

PRÉSIDENT:

M. Christophe MAZUYER

Doyen des IA-IPR, IA-IPR mathématiques

VICE- PRÉSIDENT :

Mme Isabelle MÉJEAN

IA-IPR histoire-géographie

MEMBRES DU JURY

Mme Evelyne BECHTOLD

M. Christophe CALIPPE

M. David GARCIA

IA-IPR philosophie

Principal collège Vallon des Pins Marseille

Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse
Marseille

Mme Laure RUIZ

M. Gilles WIRIG

Mme Sabine TICAUD

Principale collège Mignet Aix en Provence

IA-IPR mathématiques

IA-IPR SVT

CAPLP CAER CAPLP CAFEP CAPLP

PRÉSIDENT :

M. Pierre PARIAUD

Doyen des IEN ET/EG-IO, IEN ET/EG mathématiques -
sciences

VICE- PRÉSIDENTE :

Mme Isabelle LEMASSON-SAID

IEN ET/EG STI arts appliqués.

MEMBRES DU JURY

M. Alain BRUNIAS

IEN ET/EG anglais lettres

Mme Fatiha HACHEMI

Mme Valérie PIERNAS

Provisseure lycée professionnel Colbert Marseille

IEN ET/EG sciences biologiques sciences sociales
appliqués

M. Alexandre QUET
M. Patrick RE

M. Stéphane TORRENT

IEN ET/EG lettres / histoire géographie
Chef d'établissement lycée privé Clovis Hugues Aix en
Pce
IEN ET/EG sciences et techniques industrielles

CPE

PRÉSIDENT :
M. Thierry DALMASSO

IA-IPR Établissement vie scolaire

VICE- PRÉSIDENTE :
Mme Laurence GOMEZ

IA-IPR Établissement vie scolaire

MEMBRES DU JURY
Mme Armelle MAHÉ MIR
M. François BALDACCI
M. Laurent PEYRE

Proviseure lycée Camille Jullian Marseille
IA-IPR Établissement vie scolaire
Adjoint au proviseur vie scolaire, CPE collège Louis
Armand Marseille
Principale collège Nina Simone Aix en Provence

Mme Annabelle Sourisseau

CAPEPS CAER CAPEPS CAFEP CAPEPS

PRÉSIDENTE :
Mme Gwladys VASSEUR

IA-IPR EPS

VICE- PRÉSIDENT :
M. Lionel AMATTE

IA-IPR EPS

MEMBRES DU JURY
M. David GARCIA
Mme Armelle MAHÉ MIR

Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse
Proviseure LP Camille Jullian Marseille

Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

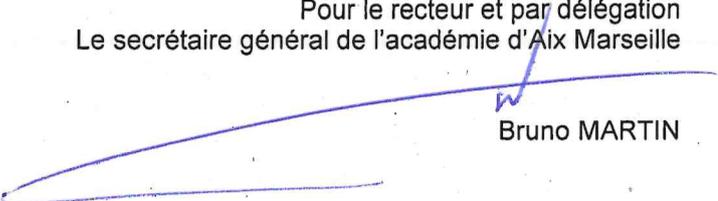
Article 3 : l'arrêté paru au bulletin académique n°1008 du 20/05/2024, relatif à la désignation des présidents et membres des jurys est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le

19 JUIN 2025

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie d'Aix Marseille


Bruno MARTIN